

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET,

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 47	Charleval	Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 48	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mmes Bellanger, Collemare, MM. Pernel, Vieillard R.,
	Flipou	M. Lehec,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 25 septembre 2026	Letteguives	Mme Collard,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménésqueville	M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle	Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Le Breton-Palier, Simon, Rayet, MM. Chivot, Romet,
		Leménager, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	Mme Chapelle,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare	Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Pouvoir : M. Pillet à Mme Canu.

Culture : fixation des tarifs pour les sorties culturelles « hors les murs » de la saison culturelle 2026/2027

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 129/2020 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 fixant les tarifs de la billetterie du service culturel ;

Vu la délibération n°155/2024 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2024 fixant les tarifs de la billetterie du service culturel ;

Vu l'avis favorable de la commission attractivité consultée par écrit le 18 septembre 2026 ;

La saison culturelle 2026-2027, organisée par la Communauté de communes Lyons Andelle, poursuit l'ambition de proposer aux habitants une programmation culturelle accessible, diversifiée et ouverte à tous.

Cette politique repose notamment sur une logique de mobilité. D'une part, elle fait venir les artistes et les spectacles au plus près des habitants grâce à une programmation itinérante sur le territoire. D'autre part, elle accompagne les habitants vers les grands équipements culturels normands qu'ils ne fréquentent pas nécessairement spontanément. Les sorties culturelles « hors les murs » s'inscrivent pleinement dans cette ambition.

En organisant ces déplacements, la Communauté de communes souhaite lever les freins et favoriser la découverte de nouvelles formes artistiques. L'objectif est de donner aux habitants l'envie et les repères nécessaires pour renouveler ensuite ces expériences de manière autonome.

Quatre sorties « hors les murs » sont ainsi prévues au cours de la saison culturelle 2026-2027. Les deux premières se dérouleront au dernier trimestre 2026 :

- **Vendredi 16 octobre 2026 – « L'Orchestre en grande forme » – Opéra Orchestre Normandie Rouen, Théâtre des Arts à Rouen.**
 Cette première sortie permettra aux habitants de découvrir le grand répertoire symphonique. La Communauté de communes organise le déplacement en car et acquiert les places au tarif de 24 € par personne.
 Pour promouvoir l'évènement, il est proposé de fixer la participation de l'usager à 20 €, la Communauté de communes prenant en charge 4 € par place.
- **Vendredi 11 décembre 2026 – « Les Hurle-Vents » – Théâtre du Centaure au Cirque-Théâtre d'Elbeuf.** Cette deuxième sortie mêle théâtre, art équestre, musique et poésie. Elle permettra au public de découvrir le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, pôle national dédié aux arts du cirque.
 Il est proposé de fixer la participation de l'usager à 11 €, la Communauté de communes prenant également en charge 4 € par place vendue.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe à 20 € la place pour la sortie à l'Opéra Orchestre Normandie Rouen ;
- fixe à 11 € la place pour la sortie au Cirque-Théâtre d'Elbeuf ;
- autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



***Voies et délais de recours :** la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.*

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.